

UNITED NATIONS

UNITED NATIONS MISSION IN
COTE D'IVOIRE



MINUCI

NATIONS UNIES

MISSION DES NATIONS UNIES EN
CÔTE D'IVOIRE

Comité de Suivi de l'Accord de Linas-Marcoussis

Communiqué

Alors même que le processus de retour à la paix entre aujourd'hui dans une phase cruciale avec le vote de la résolution 1528 (2004) du Conseil de Sécurité des Nations Unies et le démarrage imminent du DDR, le Comité de Suivi regrette la décision annoncée le 4 mars 2004 par l'une des parties signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis de suspendre sa participation au Gouvernement de réconciliation nationale. Il en appelle à toutes les parties concernées pour qu'elles évitent désormais de recourir à de tels comportements qui compromettent la stabilité et le bon fonctionnement du Gouvernement.

Le Comité de Suivi rappelle à toutes les parties impliquées dans le processus de réconciliation nationale que c'est au sein du Gouvernement, que se pose et se résoud l'ensemble des questions liées à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Linas-Marcoussis.

Le Comité de Suivi invite le Président de la République, le Premier Ministre et l'ensemble des parties signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis à continuer d'œuvrer par la voie du dialogue au règlement des problèmes en suspens et à l'aboutissement du processus en cours, dans l'intérêt du peuple ivoirien et dans le respect des principes de transparence et de bonne gouvernance.

Fait à Abidjan, le 05 mars 2004